

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 278 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 12 avril 1941 relatif au 1er Mai. fête du travail et de concorde sociale.

n° 278

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 avril 1941

Numéro JO
n° 533 du 30/04/1941

Date du numéro
30 avril 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le radiogramme-circulaire n° 83 du 25 avril 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 12 avril 1941 relatif au 1 er Mai, fête du travail et de la concorde sociale.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.